

**RENOUVELLEMENT COMPLET DU CONSEIL DE GESTION DE LA FACULTE
DES SCIENCES****A distance par voie électronique****Du mardi 08 avril 2025 au mercredi 09 avril 2025****COLLEGE A DES PERSONNELS PROFESSEURS DES UNIVERSITES ET
ASSIMILES****COLLEGE B DES PERSONNELS AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS,
ENSEIGNANTS ET ASSIMILÉS****COLLEGE DES PERSONNELS BIATSS****COLLEGE DES USAGERS**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, L719-1 et L719-2, L 953-2, R 712-1 à R 712-8 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels qu'en vigueur ;

Vu les statuts de Faculté des sciences, tels que modifiés le 07 juillet 2022 ;

Vu la délibération n° CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2025-025 du 04 mars 2025 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2025-026 du 07 mars 2025 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement complet du conseil de gestion de la Faculté des sciences ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 18 mars 2025,

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article 1 : CANDIDATS COLLEGE A DES PERSONNELS PROFESSEURS DES UNIVERSITES ET ASSIMILES

LISTE « SCIENCES ENSEMBLE »

Mme Valérie RAYMOND

M. Stéphane CHAUSSEMENT

Mme Emmanuelle GESLIN

M. Sylvain LAMPRIER

Mme Isabelle TOURNIER

M. Lionel SANGUINET

Mme Dominique COUEZ

M. Fabien PANLOUP

Mme Nathalie LEDUC

M. Thomas GUILLEMETTE

Délégué de liste, également candidat : M. Stéphane CHAUSSEMENT

Article 2 : CANDIDATS COLLEGE B DES PERSONNELS AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET ASSIMILÉS

LISTE « SCIENCES ENSEMBLE »

Mme Christine BATUT-HOURQUEBIE

M. Alain PAGANO

Mme Maria Pia NARDELLI

M. Lionel BAYLE

Mme Marie-Claire DUL

M. Benoit DA MOTA

Mme Mihaela GIRTAN

M. Nicolas ZIGON

Mme Tassadit AMGHAR

M. Jérémy CLOTAULT

Délégué de liste, également candidat : M. Lionel BAYLE

LISTE « POUR LES SCIENCES ! »

M. Éric LELIEVRE
Mme Touria AIT EL MEKKI
M. Charles CIRET
Mme Claire LEFÈVRE
M. Sébastien SOURISSEAU
Mme José-Sabrina GENTILHOMME
M. Mattia CAFASSO
Mme Marylène DIAS
M. Benjamin BARRÉ

Délégué de liste, également candidat : M. Éric LELIEVRE

Article 3 : CANDIDATS COLLEGE DES PERSONNELS BIATSS

LISTE « AGIR POUR L'UFR SCIENCES »

Mme Nadège BLON
M. Philippe ROUQUIER
Mme Sylvie CHAUMONT
M. Éric BENETEAU

Déléguée de liste, également candidate : Mme Nadège BLON

LISTE « VOTRE CONFIANCE, NOTRE ENGAGEMENT. ENSEMBLE POUR VOUS REPRÉSENTER »

Mme Emmanuelle BLAIN
M. Grégory HUMEAU
Mme Florence MOUFFLE
M. Christophe CASSAGNE

Déléguée de liste, également candidate : Mme Emmanuelle BLAIN

Article 4 : CANDIDATS COLLEGE DES USAGERS

LISTE « UNEF & Union Etudiante : Liste Syndicale et Associative »

Mme Zoé GOHIER

M. Thomas OLIVEIRA

Mme Solène DUVERGER

M. George MITCHELL

Mme Clara LE HÉNAFF

M. Nathan FLACHAIRE

Mme Leslie GAUCHOT

M. Mohamed Aziz LIMAM

Mme Lilou MARRO

M. Timothé CARTIER

Mme Elisa CHEVALLIER

M. Alexandre SWIETLIK

Soutiens : UGEAC-UNEF, Union Etudiante Angers, Snesup FSU, Tempête.

Délégué de liste, également candidat : M. Timothé CARTIER

Fait à Angers, le 21 mars 2025
La Présidente de l'Université
Françoise GROLLEAU

Mise en ligne le 21 mars 2025